

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

### A 19H00

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mmes Bernadette BERGER, Corinne PRIN, M. Sylvain FERREUX, Mmes Catherine CARTIER, Anne LIMBARDET, MM Yves BATAILLARD, Fabrice BON, Jérôme POCHERON, Jean-Marc RENARD, Laurent RUBACHA

Absent(e)s excusé(e)s : M. Alexandre PRIN pouvoir à Mme Corinne PRIN, Mme Clarisse MELSION pouvoir à M. Jean-Marc RENARD, M. Ludovic GAUTHIER pouvoir à M. Laurent RUBACHA

Secrétaire de séance : M. Sylvain FERREUX

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 8 décembre 2023. Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

#### ORDRE DU JOUR :

- Régime indemnitaire des agents RIFSEEP
- Informations du maire
- Questions diverses

#### 1/ Régime indemnitaire des agents RIFSEEP

Par délibération en date du 03 février 2017, le commune d'IZEURE a mis en place un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**) après favorable du Président du CDG21 par délégation du Comité Technique placé auprès du CDG21 en date du 18 octobre 2016.

Ce régime indemnitaire est composé :

- D'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (**I.F.S.E.**) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- D'un Complément Indemnitaire Annuel (**C.I.A.**) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Dans un souci d'actualisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications suivantes aux règles applicables en matière indemnitaire :

#### ➤ IFSE :

**Les bénéficiaires** : Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

- *agents contractuels, quels que soient le motif du contrat et la quotité de travail :*

- *dès le mois d'arrivée pour les contrats d'une durée minimale d'un an,*
- *à l'issue d'une période de carence d'un an pour les contrats conclus de manière successive*

**La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :**

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants

✓ **Emplois de catégorie C**

Les emplois de catégorie C sont répartis en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants

<i>Groupe 1 – Secrétaire de mairie :</i>	<i>Plafond 11 000 €</i>
<i>Groupe 2 – Adjoints techniques - ATSEM</i>	<i>Plafond 8 000 €</i>
<i>Groupe 3 – Agents contractuels</i>	<i>Plafond 6 000 €</i>

➤ **C.I.A.**

**Les bénéficiaires :** Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

- *agents contractuels, quels que soient le motif du contrat et la quotité de travail :*

- *dès le mois d'arrivée pour les contrats d'une durée minimale d'un an,*
- *à l'issue d'une période de carence d'un an pour les contrats conclus de manière successive*

**La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :**

Chaque agent est classé dans un groupe fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé, selon les mêmes modalités que celles retenues par l'IFSE.

Le montant individuel est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Ce montant est apprécié notamment à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères ci-dessus mentionnés.

✓ **Emplois de catégorie C**

<i>Groupe 1 – Secrétaire de mairie :</i>	<i>Plafond :</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Groupe 2 – Adjoints techniques – ATSEM :</i>	<i>Plafond :</i>	<i>800 €</i>
<i>Groupe 3 – Agents contractuels :</i>	<i>Plafond :</i>	<i>600 €</i>

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2024.

## **2/ Informations du maire**

### Bibliothèque :

Le Maire fait lecture du rapport d'activités de la bibliothèque pour l'année 2023.

A noter que cette dernière a été ouverte 340 heures au public et 90 heures aux écoles durant l'année. L'ensemble du conseil municipal remercie les bénévoles investis dans ce service proposé aux habitants.

### Conseils écoles :

7 mars pour l'élémentaire à 17 h 30

12 mars pour la maternelle à 18 h.

### City Stade :

Fabrice BON et le Maire font état de l'avancement des travaux.

Le Conseil Régional vient de verser un acompte de subvention de 4 000 €.

AJ3M viendra installer les équipements en avril.

L'entreprise GUINOT, chargée du terrassement, viendra dans le même temps terminer et remettre en état le chemin blanc accédant au city.

### Tour de France :

Bernadette BERGER a pu participer à une réunion d'information à la communauté de communes à ce sujet.

Les communes non traversées par le tour pourraient se joindre aux communes concernées pour organiser l'évènement.

Nous sommes ouverts aux différentes propositions des habitants pour animer le village.

La route serait coupée de 13h à 18h pour Izeure avec un passage des cyclistes entre 16h48 et 17h07.

La caravane publicitaire passera elle à 15h07.

### Inauguration du composteur collectif à Izeure et Tarsul :

Une administrée a fait part à M. le Maire de son mécontentement sur l'emplacement du composteur situé vers l'école. M. le Maire rappelle que c'est le SMICTOM qui a choisi l'emplacement et qu'il est gestionnaire et financeur de cet espace.

Anaëlle POIDEVIN et Bernard PUSSET sont les relais pour le SMICTOM du bon fonctionnement du site.

Laurent RUBACHA explique au conseil qu'il s'est occupé de retirer des restes alimentaires tels que du pain et des os du composteur de Tarsul.

### Maison AUBERT :

Dans le cadre du projet de restaurer la Maison AUBERT, le conseil Municipal fait le choix d'évaluer ce que coûterait la transformation en service pour personnes âgées + des logements.

Monsieur le Maire qui lors du salon des Maires a rencontré le bailleur social ORVITIS a pris rdv en mairie et sur site avec SERENITIS (Label déposé pour l'hébergement de personnes âgées), filiale d'ORVITIS. MM BON et FERREUX étaient également présents.

La commune devra en premier temps faire métrer la maison par un géomètre. MM BON et POCHERON s'occupent de demander différents devis.

En second temps, ORVITIS fera son évaluation et reviendra faire des propositions.

Dans ce premier contact, à la suite de la visite, les retours des représentants d'ORVITIS sont encourageants.

A suivre.

#### Budget 2024 :

Il sera voté le 26 mars. Corinne PRIN demande à obtenir rapidement les différentes dépenses des différents projets à venir afin de pouvoir préparer au mieux celui-ci.

#### Foot :

M. Le Maire fait état de son mécontentement à la suite de la dégradation de l'horloge électrique du stade de foot qui a été forcée et détériorée entraînant une sur consommation électrique. Cette installation récente qui a coûté à la commune ne peut pas être manipulée et rappel a été fait au Président M. BARTHELEMY.

### **3/ Questions diverses**

Il est procédé à un tour de table.

#### Bernadette BERGER :

- La préparation du prochain bulletin municipal est en cours et très attendu par les habitants. Laurent RUBACHA, Bernadette BERGER avancent à bon rythme. Sa parution est prévue pour le printemps.  
Force est de constater que les différentes entreprises et artisans de la commune ne se manifestent pas pour y apparaître.
- Réunion des associations du 06/02/2024 : L'occasion pour M. le Maire et Mme BERGER en charge des associations de la commune de rencontrer les bénévoles qui font vivre notre village durant un moment convivial.

#### Jean Marc RENARD :

A surpris de nouveau un riverain de la Varaude, rue de Tarsul, jetant ses cendres au bord de l'eau. Le Maire rappelle les règles, cet habitant a déjà reçu 2 courriers à ce sujet. Monsieur BOILLIN responsable et Monsieur COLLARDOT Président du SBV seront contactés rapidement par M. RENARD pour signaler ce fait.

#### Anne LIMBARDET :

S'étonne qu'un câble de fibre soit distendu rue d'Amont et dangereux pour les passants. Jérôme POCHERON en charge du dossier a fait le nécessaire et attend l'intervention du gestionnaire.

#### Yves BATAILLARD :

- Interroge sur la modification à réaliser sous le préau de la borne en pierre à la suite d'un accident lors des traditionnels vœux du Maire début janvier.  
Une barrière sera achetée rapidement par Bernadette BERGER qui prend en charge ce dossier.
- Demande qui s'est occupé de tailler la haie entre la route et le terrain de foot.
- Demande quelle est l'organisation de l'agent en charge de la commune au vu de l'état de saleté des accotements des rues.  
Réponse de M. Le Maire : d'autres priorités ont demandé de s'attarder sur d'autres projets en cours.

#### Fabrice BON :

A assisté à une réunion du SINOTIV'EAU. Cette instance fait le constat de la mesure à prendre sur la rareté de l'eau qui engendrera une problématique certaine sur les constructions et le développement de notre village dans les prochaines années à venir.

Jérôme POCHERON :

L'entreprise EIFFAGE demande où en est le projet de vidéo surveillance.

Le Maire, en faveur de ce projet, fait un tour de table. Un vote est réalisé à savoir si ce projet est à inscrire sur le budget 2025.

13 voix pour, 1 abstention.

Le projet est en cours, les demandes de subventions seront envoyées prochainement.

Catherine CARTIER :

- Lampadaire au terrain de foot ne claire plus. M. Le Maire explique au conseil que l'entreprise en charge de l'éclairage public a changé son fonctionnement et ne passera plus 2 fois par an comme auparavant.

Il suffit de signaler la panne et lorsque l'intervention s'ajoute à d'autres communes, le nécessaire sera fait.

- Stop rue aux sœurs : quand aura lieu le changement décidé lors d'un précédent conseil ?

Sylvain FERREUX :

Les classes des écoles vont subir un rafraîchissement en peinture pendant ces vacances d'hiver.

Les travaux s'étaleront sur les différentes vacances d'hiver et de printemps par l'agent communal Bernard PUSSET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.